

- Identifier et analyser des défaillances de marchés
- Identifier et analyser des dysfonctionnements de marchés



### Mise en situation

Depuis le début de la révolution industrielle, les émissions de gaz à effet de serre sont gratuites. Or, dans une économie de marché, les agents économiques, et en particulier les entreprises, prennent leurs décisions en fonction des signaux donnés par les prix. En conséquence, les émissions de CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre, n'ont cessé de croître avec un effet négatif sur le climat.

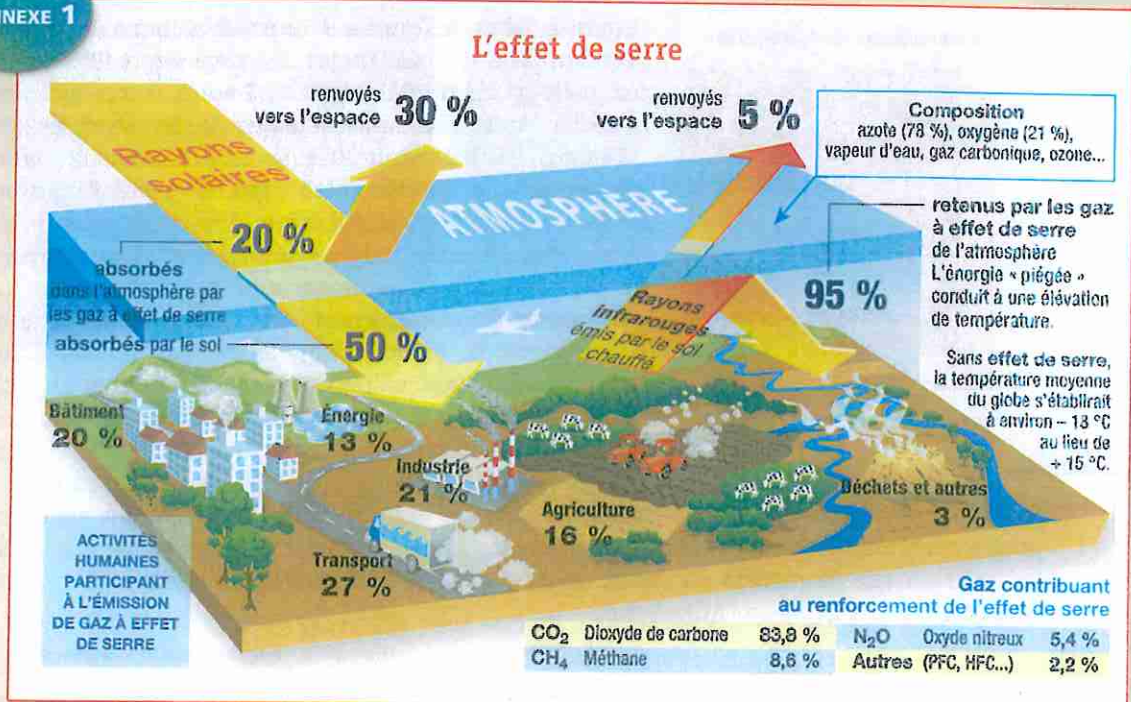
Pour lutter contre ces dégradations environnementales, les États disposent de divers leviers dont la mise en place d'un système de marché de permis d'émission que l'on appelle aussi marché des droits à polluer.

Vous êtes membre de la Commission gouvernementale chargée de réaliser une étude sur cette question en vous appuyant sur vos connaissances personnelles et sur le dossier documentaire fourni en annexe.

### Travail à faire

1. L'émission de gaz à effet de serre est-elle productrice d'externalités ? Justifiez.
2. Expliquez le fonctionnement du marché des droits à polluer.
3. Ce marché peut-il fonctionner sans l'État ? Quelles difficultés de fonctionnement peut-il connaître ?
4. Comment l'État pourrait-il, en dehors des droits à polluer, orienter les décisions des entreprises polluantes ?

### ANNEXE 1



# Le marché des droits à polluer

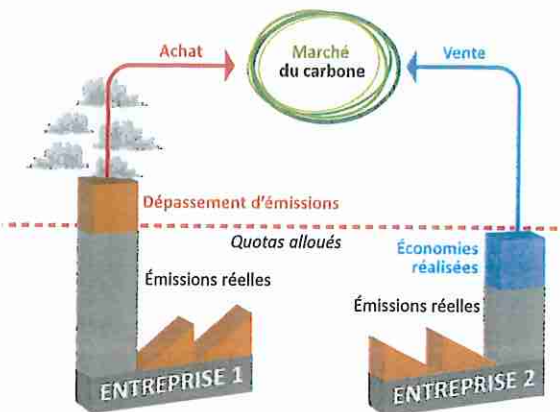
## ANNEXE 2

### Le marché du CO<sub>2</sub> – Acheter ou vendre un « droit à polluer »

Le marché européen d'échange de quotas de CO<sub>2</sub> [marché de permis d'émission] impose depuis 2005 un plafond d'émission de CO<sub>2</sub> à plus de 10 000 installations industrielles. Le principe est assez simple : chaque année, un quota d'émission de CO<sub>2</sub> est alloué à chaque installation. [...] Si une entreprise émet davantage de carbone que la limite imposée [...], elle doit alors acheter un « droit à polluer » à une entreprise qui aurait consommé moins que son quota.

Si une entreprise dépasse le quota alloué sans acheter son « droit à polluer » sur le marché carbone, elle devra payer une lourde amende de 100 euros par tonne de CO<sub>2</sub> de dépassement.

L'idée de l'instauration d'un marché du carbone [ou marché des droits à polluer] est donc d'inciter les entreprises à diminuer leurs émissions de CO<sub>2</sub>, en encourageant les entreprises pouvant réduire leurs émissions pour un faible coût à le faire et à vendre ce « droit à polluer » sur le marché. [...] L'émission de CO<sub>2</sub> est ce que l'on appelle une externalité négative, cela représente un coût pour la société sans que ce coût soit supporté par l'entreprise. [...] Si une entreprise produit un bien X en émettant peu de CO<sub>2</sub> ou beaucoup, cela ne change rien à son coût de production. Mais le coût social, qui prend en compte le coût public en plus du coût de production (par exemple maladies et nuisances dues à la pollution...), peut être très élevé.

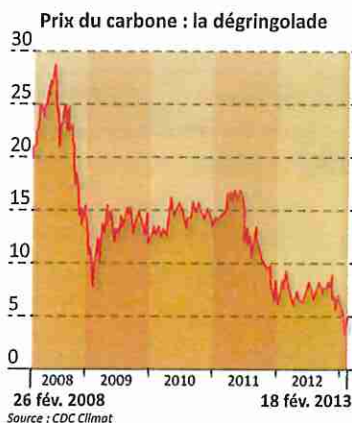


Source : Caisse des Dépôts

Le Captain', [www.capitaineconomics.fr](http://www.capitaineconomics.fr), 4 mars 2012.

## ANNEXE 3

### Le marché européen du carbone encore à la peine



Depuis le début de l'année, le cours de la tonne de carbone s'est envolé de 17 % en Europe. Il a même repris 79 % depuis son point bas d'avril 2013. Mais à 5,82 euros, le prix du « droit à polluer » reste à des années-lumière de son record de 2008 (36 euros). Il valait encore 20 euros en 2011, avant de s'effondrer en raison d'une offre pléthorique de quotas d'émission, rendant ce marché quasi inefficace. Il faudrait qu'il atteigne entre 24 et 30 euros la tonne pour inciter les entreprises à investir pour limiter leur impact sur l'environnement... [...] « L'excédent de quotas persiste. » [...] Il se monte à plus de 2,1 milliards de tonnes, malgré le gel [par la Commission européenne, de 900 millions de tonnes de quotas CO<sub>2</sub>]. Car la crise économique traversée par l'Europe, en réduisant l'activité des entreprises polluantes, a aussi réduit les besoins d'achat de quotas, favorisant ainsi la baisse des cours.

[...] [Le] gel des quotas est une mesure temporaire, jusqu'en 2020, là où certains militaient pour une annulation pure et simple. [...] Les discussions devraient [...] reprendre à Bruxelles [...]. Cela risque de prendre du temps, étant donné les intérêts dans le charbon de certains pays comme la Pologne ou l'Allemagne.

Pierrick Fay, [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr), 17 septembre 2014.